

GOODFOOD MARKET CORP.

AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DE 2019

Montréal (Québec), le 13 novembre 2019

Avis est par les présentes donné qu'une assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires (l'« assemblée ») de Goodfood Market Corp. (la « Société ») aura lieu dans les bureaux de Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l., au 800, rue du Square-Victoria, bureau 3700, Montréal (Québec) Canada, le mercredi 8 janvier 2020, à 10 h (heure de Montréal), aux fins suivantes :

1. recevoir les états financiers consolidés audités de la Société pour l'exercice clos le 31 août 2019 et le rapport des auditeurs y afférent;
2. élire les administrateurs;
3. nommer les auditeurs et autoriser les administrateurs à fixer leur rémunération;
4. examiner et, s'il est jugé souhaitable de le faire, adopter une résolution ordinaire autorisant l'augmentation du nombre d'options et autres attributions, et d'actions pouvant être émises à l'exercice d'options ou autres attributions, qui sont disponibles aux fins d'émission aux termes du régime d'options d'achat d'actions ou de toute autre entente de rémunération à base d'actions de la Société, le tout tel qu'il est indiqué à l'annexe C de la présente circulaire de sollicitation de procurations par la direction;
5. traiter de toute autre question pouvant être valablement soumise à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report.

La circulaire de sollicitation de procurations par la direction et le formulaire de procuration pour l'assemblée sont joints au présent avis.

Si vous ne prévoyez pas être présent en personne à l'assemblée, veuillez remplir, dater et signer le formulaire de procuration ci-joint et le retourner dans l'enveloppe ci-jointe ou par télécopieur. Il est également possible de voter sur Internet en suivant les directives indiquées sur le formulaire de procuration ci-joint.

Les procurations soumises par la poste, par télécopieur ou sur Internet doivent parvenir à notre agent des transferts, Fiducie TSX, au plus tard à 10 h (heure de Montréal), le lundi 6 janvier 2020. Les actionnaires qui ne peuvent respecter la date et l'heure limite de retour des procurations sur Internet peuvent soumettre un formulaire de procuration en format papier ou par télécopieur qui doit parvenir au secrétaire de la Société avant l'assemblée ou toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report.

Seules les personnes dont le nom figure dans le registre des actionnaires à la fermeture des bureaux le vendredi 29 novembre 2019, ou leurs fondés de pouvoir, seront habilités à assister à l'assemblée et à y voter.

Par ordre du conseil d'administration,

(s) Philippe Adam

Philippe Adam

Chef de la direction financière